

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 13 octobre 2016

Le président, M. Christian Gander, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 61 Conseillères et Conseillers.

Il y a 9 excusés (Mmes Charlotte Gabriel, Florence Golaz, Sarah Ouerchifani, Anna Pallotta Ladisa, Léonie Wahlen et Melissa Weber, MM. Yves Froidevaux, Larry Sarasin et Christian Vernex).

2 arriveront plus tard (Mme Béatrice Saxer Brown et M. Olivier Fantino).

2 absents (Mme Florence Rochat, M. Rodolphe Chatagny).

Mme Isabelle Monney, Municipale, s'est également excusée et arrivera plus tard dans la soirée en raison d'une séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Le Bureau n'a pas reçu de motion, de postulat, ni d'interpellation.

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
- M. Michel Girardet : demande, au nom du groupe PLR, le report de la discussion sur le préavis n° 8, En effet, dans les discussions que le parti a pu avoir, il est très vite apparu que le préavis n° 8 est totalement dépendant du préavis n° 7 en ce sens que si le préavis sur la Combaz venait à être refusé, c'est d'office que le préavis n° 8 relatif au carrefour serait abandonné. Ce report leur paraît plus judicieux, afin de ne pas faire perdre leur temps aux Conseillers avec des discussions inutiles sur le préavis n° 8, sachant que de toute façon ce dernier est totalement dépendant de ce qui sera décidé pour la Combaz.
- M. Thierry Genoud : croit qu'il y a une mécompréhension assez importante sur ce préavis. Il est absolument faux de dire que si l'un est refusé, l'autre ne sera pas accepté, vice-versa et réciproquement. Il y a deux préavis : un préavis concernant le carrefour, qui est l'accès à un quartier. On peut très bien imaginer que le carrefour soit refusé, que le PPA soit accepté et qu'il n'y ait absolument pas de modification de l'avenue du Mont-Blanc, puisque ce carrefour n'est pas une obligation légale ni une obligation cantonale. Il croit qu'il y a eu un "petit quelque chose" dans les informations qui ont été données sur le préavis puisque le carrefour provient uniquement d'une discussion entre la Municipalité et les investisseurs, et non pas d'une obligation cantonale de traiter cette accroche du quartier de la Combaz sur le quartier du Mont-Blanc. Cela est paru essentiel à la Municipalité de donner une fluidité à cette avenue du Mont-Blanc, avec l'apport de quelques véhicules qui vont sortir du quartier. Le préavis sur la Combaz donne bien le nombre de véhicules qui vont sortir du quartier. Les deux préavis sont

liés, bien évidemment, puisque le financement sur le carrefour incombe exclusivement aux développeurs de ce quartier, mais ce n'est absolument pas une condition au PPA. Alors si les Conseillers acceptent ce soir de discuter sur ce préavis, ce qu'il espère vivement puisque l'ordre du jour est petit, autant en discuter tout de suite. Les Conseillers peuvent très bien accepter le préavis n° 8 et refuser la Combaz, et vice-versa, car s'ils acceptent le carrefour, ils ne sont pas obligés d'accepter la Combaz. Il invite vivement les Conseillers à ouvrir les discussions de ce soir sur ce carrefour, surtout aussi eu égard au très bon rapport de la Commission, qui s'est donné la peine d'étudier, d'écouter, de poser des questions et de donner un rapport dans les délais. Pour la Commission du plan de zones, il croit que c'était évident que la charge était vraiment trop importante alors il ne faut pas revenir là-dessus, c'est tout à fait logique que cette Commission puisse avoir un délai supplémentaire. Mais pour le carrefour, la Commission a rapporté, elle donne exactement aux Conseillers les tenant et aboutissants de ce préavis.

- M. Guillaume Labouchère : a bien entendu ce que vient de dire M. Thierry Genoud, mais explique qu'il a surtout été remarqué que, finalement, la discussion tournait quand-même sur le projet de la Combaz, ceci en dehors du fait que ce préavis soit accepté ou refusé, et que les préavis n° 7 et 8 n'aient pas d'impact l'un sur l'autre. Il ne faudrait surtout pas que ce préavis soit pris en otage par la discussion, qui finalement tombera quand-même sur la Combaz: Il s'agit d'une approche générale, et c'est pour cela qu'il serait plus logique de parler d'abord du préavis n° 7, parce que de toute façon il en sera parlé ce soir, ne serait-ce que par le nombre de véhicules, et c'est pour cela qu'il a été suggéré de déplacer ce préavis.
- M. Patrick Vallat : parle au nom de la Commission de plan de zones. Cette dernière a bien sûr abordé la problématique de l'ordre du jour pour les séances du Conseil communal d'aujourd'hui et du 17 novembre. La Commission désire simplement que, si le débat sur ce préavis n° 8 devait être maintenu à l'ordre du jour, il ne dérape pas effectivement sur une discussion et un débat sur le PPA. La Commission ne veut pas être mise sous pression, elle a déjà assez de travail comme cela. Il précise en outre que, même s'il n'y a rien de légal à obliger les investisseurs à faire ce carrefour, il y a quand-même des recommandations qui sont mises dans les différents documents du PPA, des recommandations de l'Etat qui définissent quand même qu'un carrefour, de quelque forme que ce soit, soit mis à l'entrée de ce quartier. Après, le débat de savoir si c'est le bon endroit ou pas, ce n'est pas la discussion de ce soir.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Il est passé au vote sur la suppression et le report du point n° 12 de l'ordre du jour, savoir le préavis municipal n° 8 relatif à la requalification du carrefour avenue du Mont-Blanc / rue de la Combe inhérent à l'aménagement du PPA "La Combaz.

Décision

Par 27 oui, 21 avis contraires, 13 abstentions signifiées, le point n° 12 est supprimé et reporté à l'ordre du jour.

- La discussion est toujours ouverte sur cet ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation d'une Conseillère.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2016.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 1** relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2016-2021.

7. **Préavis municipal n° 2** relatif à l'autorisation générale de statuer sur :
 - l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières,
 - l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à des associations et fondations.
8. **Préavis municipal n° 3** relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021.
9. **Préavis municipal n° 4** relatif à l'arrêté d'imposition 2017.
10. **Préavis municipal n° 5** relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation de l'espace "tout-petits" de la place de jeux de la Dôle.
11. **Préavis municipal n° 6** relatif aux frais d'entretien et d'exploitation du pont sur l'autoroute pour une durée de 50 ans.

Préavis – Première lecture

12. **Préavis municipal n° 10** relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2016-2021.

Autres objets

13. Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Michel Girardet intitulé "Coop Borgeaud : une opportunité à saisir ?".
14. Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Georges Grandjean intitulé "Logement des requérants d'asile dans notre ville".
15. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Patrick Uebelhart demandant l'étude d'une jonction modeste, fonctionnelle et directe pour les piétons et les cyclistes entre le nord et le sud de la voie ferrée à proximité de Swissquote.
16. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Moritz de Hadeln sur l'aménagement des trottoirs selon les normes SN 640 241 et SN 521 500.

Divers

17. Divers et propositions individuelles.

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour modifié est accepté à une large majorité, sans avis contraire, une abstention signifiée.

2. Assermentation d'une Conseillère

Le président invite M. Michel Girardet à présenter Mme Marion Wahlen.

M. Michel Girardet croit que tout le monde connaît Marion Wahlen puisqu'elle a déjà siégé lors de la précédente législature. Si elle n'a pas encore été assermentée c'est qu'elle était absente lors de la séance d'assermentation et du précédent Conseil. Comme tout le monde la connaît, il n'y a pas lieu d'en rajouter plus.

Il n'y a pas d'autre proposition, ni opposition.

Le président invite Mme Marion Wahlen, absente lors de la séance d'installation des Autorités communales pour la législature 2016-2021 du 14 juin 2016 et lors de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2016, à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

La nouvelle Conseillère, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président la remercie et la félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation et avec l'arrivée de Mme Béatrice Saxer Brown, le nombre de Conseillers présents passe à 63.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2016

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2016.

4. Communications du Bureau

- Le 25 septembre était jour de votations fédérales. Trois objets étaient soumis au scrutin populaire et le président donne les résultats pour la commune, soit :
 - 2'879 votants sur 6'506 électeurs inscrits, soit une participation de 44.2 %;
 - Initiative populaire "Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficace des ressources (économie verte)" : objet refusé par 1'659 non contre 1'164 oui;
 - Initiative populaire "AVSplus : pour une AVS forte" : objet refusé par 1'563 non contre 1'278 oui;
 - Loi fédérale sur le renseignement (LRens) : objet accepté par 2'117 oui contre 675 non.

La matinée de dépouillement s'est passée en compagnie des membres du Bureau élargi, renforcé de trois jeunes de la commune, et s'est poursuivie par un repas à la "Fête des récoltes" organisée par la Paroisse. C'était un très bon moment et le président remercie la Paroisse pour son invitation.

- Le 28 septembre, le Bureau recevait une demande de report du préavis municipal n° 7 portant sur le PPA La Combaz, de la part de la Commission de plan de zones, par la plume de son président M. Patrick Vallat. La requête a bien sûr été acceptée, après consultation de la Municipalité, et confirmée par courrier du 3 octobre.
- Le 30 septembre, le président a participé à l'inauguration du bâtiment du Groupement Forestier de la Serine, sur le hauts de la commune de Marchissy. Ce groupement, de 14 communes et de plusieurs particuliers, s'occupe de l'entretien des forêts dans un secteur qui couvre de Nyon à Rolle, avec toutes les communes des districts. Chacun peut s'adresser à ce Groupement pour son bois de cheminée, mobilier de jardin taillé dans des troncs, etc. Outre une soirée très sympathique, c'était l'occasion de profiter d'un cadre vraiment idyllique, à l'orée de la forêt de Marchissy, avec une vue incroyable sur le Lac Léman et le Mont-Blanc.
- Le 3 octobre, une séance d'information à l'attention des Présidents et secrétaires des Conseils communaux, ainsi que pour les Présidents de la Commission des finances et de la Commission de gestion, était organisée par les deux Préfets, Mme Chantal Turin et M. Jean-Pierre Dériaz. Les participants ont été fort bien accueillis par la commune de Founex, dans une salle communale magnifique, équipée d'une sono qui fonctionne et à l'acoustique exemplaire. La soirée a été très instructive, des échanges ont pu avoir lieu entre les membres des différentes communes du district présentes et les Préfets. Le but de la soirée était de voir le fonctionnement, les droits et obligations des différents organes du législatif et les liens avec leur Municipalité.
- Le 10 octobre, le Bureau rencontrait la Municipalité pour la préparation du Conseil du 17 novembre 2016.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Chantier de la gare et rencontre avec les habitants : ce mardi 11 octobre 2016, la Municipalité et les CFF, accompagnés par un représentant du consortium d'entreprises actives sur le chantier, ont rencontré une centaine de riverains de la gare. Cette rencontre a été organisée par la Municipalité et les CFF suite à plusieurs plaintes des riverains liées aux nuisances qu'ils doivent supporter. Les personnes présentes ont exprimé avec force leur détermination à ne plus accepter la situation actuelle et ont demandé à ce que des mesures soient prises quasi immédiatement pour réduire autant que faire se peut l'inconfort d'un chantier actif 24 heures sur 24, 5 jours par semaines, depuis 8 mois. La Municipalité et les CFF ont entendu ces plaintes et ont compris qu'il fallait trouver des mesures, très rapidement mises en œuvre, propres à alléger ces nuisances. Ils ont proposé de suite aux riverains que quelques personnes les représentent lors de rencontres régulières destinées à permettre un échange entre autorités, CFF, entreprises et riverains. Une première séance aura lieu la semaine prochaine.
- Personnel communal : le 1^{er} septembre 2016, M. Roberto Gonzalez, technicien au Service bâtiments et urbanisme, a débuté son activité. La Municipalité a également décidé d'engager M. Léonard Barras au poste de géomaticien au sein du Service infrastructures et environnement. Son entrée en service est fixée au 1^{er} novembre 2016. Il a également été enregistré la démission de M. Arnaud Lescure, apprenti employé de commerce, au début de son apprentissage.

Le président salue l'arrivée de Mme Isabelle Monney et lui passe la parole.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Fondation Belle-Saison : les nouvelles du futur EMS de Gland sont les suivantes : La Fondation Belle-Saison va présenter une demande de financement avant la fin de l'année au Conseil d'Etat. Si tout va bien, le chantier devrait démarrer début 2017. Cet EMS, nommé "Le Chêne", aura 56 lits et une cuisine multi-sites. Par la suite, l'EMS "Les 4 Saisons" deviendrait un EMS pour des courts séjours.
- Flûte festival de la Côte : la deuxième édition de "La Côte Flûte Festival" a été un réel succès. Plus de 2'500 spectateurs se sont déplacés à Gland et à Nyon durant le week-end. Cet événement, qui se tient dorénavant tous les deux ans, avec un intermezzo une année sur deux, a su se faire une place de choix dans les événements culturels régionaux. Il a su fédérer les différents acteurs musicaux et surtout il s'adresse à un public de tous les âges. Cette année plusieurs classes ont pu y participer.
- Bus Caritas : Caritas a demandé à la commune de proposer un nouvel emplacement mieux centré pour son bus à Montoly, car il est trop éloigné et n'attire pas assez les clients potentiels. Après discussions, c'est la place de la Gare qui a été choisie et, depuis le 6 octobre, le bus prend place le jeudi matin de 10h00 à 12h30. Caritas a commencé à informer les bénéficiaires glandois, ainsi que ceux des autres villages alentours, du changement de lieu de son épicerie mobile.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

N'a pas de communication.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Conseil d'établissement : le mercredi 5 octobre dernier ont eu lieu les élections des parents d'élèves pour le Conseil d'établissement. 35 personnes avaient fait le déplacement pour participer au vote. 20 candidatures ont été enregistrées dans le délai imparti. Il y avait 6 places à repourvoir et, après dépouillement du scrutin, les élus sont : Mme Bettina Schoepflin-Ettaleb,

M. Patrick Besson, Mme Diane Bauchard, Mme Francine Kouamé, Mme Lydie Lecoultré et M. Tarek Azzouzi. La première séance du Conseil d'établissement aura lieu le lundi 16 janvier 2017. Elle félicite les personnes élues et voudrait attirer l'attention du Conseil communal sur le fait que les 35 personnes qui se sont déplacées, en tout cas les 20 candidats, ont tous énormément de motivation, et cela fait plaisir de voir que les parents s'intéressent à la vie commune- école, et cela même si ce n'est que 6 places qui ont été retenues.

- Etablissement secondaire : dans le cadre de la journée des Droits de l'Enfant et sous l'impulsion du Conseil d'établissement, plusieurs actions sont menées par l'établissement secondaire. Les classes de 9^{ème} année accueilleront un Municipal ou une Municipale, ainsi que le président du Conseil communal, pour un moment d'échange et de discussions le lundi 28 novembre. Les thèmes abordés porteront sur l'engagement politique et citoyen, ainsi que sur le rôle des institutions communales.
- Jeunesse : ce samedi 15 octobre, le Centre de Rencontre et de Loisirs fêtera son 30^{ème} anniversaire. A cette occasion, les jeunes, le comité et les animateurs organisent, dès 20h00, une soirée disco "All Style" avec le Dj Chris Carter.
- Passeport-Vacances : le Passeport-Vacances organise quant à lui son 25^{ème} passeport cette année. 361 passeports ont été vendus sur les 400 qui étaient à disposition, ce qui représente 14 de plus qu'en 2015. 179 activités sont proposées aux enfants durant la semaine du 17 au 21 octobre. Les enfants ont également la possibilité de prendre la pause de midi à Montoly. A l'heure où, dans d'autres communes, le Passeport-Vacances ne se fait plus par manque de bénévoles, elle tient ici à souligner l'importance de cette activité durant les vacances d'automne. Elle aimerait saluer et remercier l'ensemble du comité, emmené par Sandra Jaquenoud, présidente, pour son engagement et son précieux travail.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Il a une bonne nouvelle pour les Conseiller(ère)s, puisqu'en septembre ou octobre 2013, le Conseil communal de Gland avait approuvé trois plans partiels d'affectation de La Falaise 1, 2 et 3, et suite à des recours au Tribunal cantonal puis au Tribunal fédéral, la Municipalité a reçu, la semaine passée, la détermination du Tribunal fédéral qui se prononce en faveur de la décision du Conseil communal contre la SI Vers le Lac SA. Cette dernière décision ayant été confirmée, les plans vont être mis en vigueur, une fois que le cheminement riverain du lac sera opérationnel et réalisable, ce qui va demander encore une enquête publique en expropriation pour une partie de ce cheminement.
- Au niveau énergie, il montre aux Conseiller(ère)s le formulaire qui va être envoyé aux propriétaires pour essayer de remettre le parc immobilier glandois privé au niveau énergétique actuel. La Municipalité a décidé de faire une recherche sur tous les propriétaires d'immeubles, actuels, y compris les récents, le Registre foncier ne pouvant donner les renseignements que sur les vieux bâtiments. En tout, ce sont 2'700 lettres qui vont partir en début de semaine prochaine avec, dans l'enveloppe, ce flyer qui permet des subventions pour les vitrages et pour les murs de façades qui sont doublées par rapport aux subventions actuelles. Ce qui fait que cela devient très très intéressant puisque, en faisant la réfection de son bâtiment, le propriétaire peut avoir une subvention fédérale et une subvention cantonale à raison d'environ CHF 200.- le m², à condition bien sûr de faire l'entier de la façade et du vitrage en même temps. La Municipalité a donné cette possibilité aux propriétaires pour remettre à niveau leurs bâtiments.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Sécurité publique : ce matin, elle a eu l'honneur d'accueillir la Gendarmerie vaudoise et ses aspirants pour une journée de formation. En effet les aspirants gendarmes et policiers vaudois, qui suivent actuellement les cours de l'Académie de police de Savatan, sont venu à Gland, comme les Conseiller(ère)s ont peut-être pu le lire dans la presse. Ils effectuaient, dans le cadre de leur formation, une journée dite de "particularisme" afin d'avoir un aperçu pratique de leurs futures activités. Le sujet de la journée était "le partenariat et la proximité". Son rôle, en tant que Municipale de la police, était de leur expliquer le partenariat important entre l'autorité communale, les ASP et la gendarmerie, quelles sont les compétences et les

devoir d'une Municipalité et en quoi consiste le partenariat avec la gendarmerie. Aujourd'hui, deux groupes d'une vingtaine de jeunes aspirants ont été accueillis. Demain, il y aura à nouveau deux groupes, lesquels seront accueillis par le Syndic.

- **Horaires du TUG** : le nouvel horaire entrera en vigueur le 11 décembre, en même temps que le nouvel horaire CFF. Dans le but d'améliorer les correspondances entre le TUG et les trains au départ de Gland, les paires de courses entre 06h00 et 08h00 du matin seront quelque peu avancées, ce qui permettra de bénéficier d'un temps supplémentaire de correspondance de 4 minutes à l'arrivée de Gare Sud. De nombreuses courses du TUG sont utiles au transport des écoliers et il n'est dès lors pas possible de modifier l'entier de l'horaire de ces bus sans créer d'importants problèmes à l'horaire des courses scolaires. Le nouvel horaire du TUG et des bus circulant sur Gland fera l'objet de l'envoi d'un tout-ménage début décembre.
- La structure d'accueil de jour pour les requérants d'asile fêtera son inauguration le 12 novembre. Chacun est le bienvenu à cette manifestation.
- Naturalisations ordinaires : les personnes suivantes ont reçu la naturalisation ordinaire : Jessica Bobet (France), Nina Brinkers (France), Rocco De Matteis (Italie), Alvin Egbe (Nigéria), Thomas Knösel (Allemagne), Marcia Knösel (Portugal), Laïs Knösel (Allemagne), Maria de Lurdes Lopes de Carvalho Correia (Portugal), Victor Cerdeira de Almeida Correia (Portugal), Julien Peyrottes (France), Lola Peyrottes (France) et Margarita Restrepo Jaramillo (Colombie).

M. Michael Rohrer, Municipal (Équipement et espaces verts, gestion des déchets)

N'a pas de communication.

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal n° 1 relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2016-2021.

- M. Guillaume Labouchère, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 1 relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2016-2021, soit :

- *d'octroyer à la Municipalité les compétences financières de CHF 50'000.- par cas au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2016-2021.*

7. Préavis municipal n° 2 relatif à l'autorisation générale de statuer sur :

- l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières,
- l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à des associations et fondations.

- M. Evan Lock, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal, accepte le préavis municipal n° 2 relatif à l'autorisation générale de statuer sur :

- l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières,
- l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à des associations et fondations,

soit :

- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur :
 - l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droit réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilière,
 - l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales,dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.- par cas, charges comprises;
- l'adhésion à des associations dont la cotisation annuelle n'excède pas CHF 5'000.-;
- l'entrée dans des fondations pour lesquelles la participation communale au capital de dotation ne dépasse pas CHF 25'000.-;

le tout pour la durée de la législature 2016-2021.

8. Préavis municipal n° 3 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021.

- M. Evan Lock, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 3 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2015-2016, soit :

- d'accorder l'autorisation générale de plaider à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-2021.

9. Préavis municipal n° 4 relatif à l'arrêté d'imposition 2017.

- M. René Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- Le président explique qu'il sera procédé article après article, en ouvrant la discussion et en votant l'article en question. Enfin, la discussion sera ouverte sur le préavis municipal, l'arrêté d'imposition et le rapport de la Commission des finances, et il sera voté dans son ensemble.

- Ouverture de la discussion sur l'Article premier, points 1 à 11.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article premier, points 1 à 11, est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 2, point 12.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 2, point 12, est accepté à l'unanimité.*

Avec l'arrivée de M. Olivier Fantino, le nombre de Conseillers présents passe à 64.

- Ouverture de la discussion du l'Article 3.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 3 est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion du l'Article 4.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 4 est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion du l'Article 5.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 5 est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion du l'Article 6.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 6 est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion du l'Article 7.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 7 est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion du l'Article 8.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 8 est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion du l'Article 9.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 9 est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion du l'Article 10.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 10 est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion du l'Article 11.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *L'Article 11 est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur l'ensemble du préavis et sur l'arrêté d'imposition.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 4 relatif à l'arrêté d'imposition 2017, soit :

- *d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 tel que proposé par la Municipalité ;*
- *de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.*

10. Préavis municipal n° 5 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation de l'espace "tout-petits" de la place de jeux de la Dôle.

- Mme Véronique Villaine, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis, sous réserve du choix des structures proposées.
- La discussion est ouverte.
- Mme Christine Girod : informe que la Municipalité a pris note des demandes de la Commission et qu'elles seront comprises dans l'exécution de cette rénovation.
- Mme Véronique Villaine : remercie vivement Mme Christine Girod pour ce complément d'information ainsi que pour les compléments d'informations qu'elle a pu également fournir post-commission.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 5 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation de l'espace "tout-petits" de la place de jeux de la Dôle, soit :

- *d'accorder un crédit de CHF 50'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.*

11. Préavis municipal n° 6 relatif aux frais d'entretien et d'exploitation du pont sur l'autoroute pour une durée de 50 ans.

- M. Georges Grandjean, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, 2 avis contraires, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 6 relatif aux frais d'entretien et d'exploitation du pont sur l'autoroute pour une durée de 50 ans, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 773'690.20 et d'autoriser la Municipalité à financer les frais d'entretien et d'exploitation du pont de l'autoroute pour une durée de 50 ans;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 773'690.20.*

PREMIERE LECTURE

12. Préavis municipal n° 10 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2016-2021.

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La séance est fixée au 31 octobre à 20h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Michel Girardet intitulé "Coop Borgeaud : une opportunité à saisir ?".

- M. Patrick Wegmann, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'approuver la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat, tout en maintenant les vœux émis.
- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : déclare que la réponse de la Municipalité a "malheureusement" confirmé le fait qu'on veut être acheteur, mais que pour cela il faut aussi qu'il y ait un vendeur. Le but de ce postulat était de faire le point quant à des questions qui se posaient relativement à cet emplacement. Il prie la Municipalité de rester attentive pour la suite, notamment à l'aménagement du Vieux-Bourg, et invite le Conseil à approuver la réponse de la Municipalité.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Michel Girardet.

14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Georges Grandjean intitulé "Logement des requérants d'asile dans notre ville".

- M. Nicolas Aeschmann, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant de ne pas approuver la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- Mme Jeannette Weber : aimerait juste apporter quelques éléments sur ce rapport. Tout d'abord, il y a un petit couac dans le titre. Ce n'est effectivement pas le rapport de la Commission concernant la prise en considération, mais c'est la réponse de la Municipalité. Il y a ensuite quelques éléments qu'elle aimerait mettre encore plus au clair. Actuellement, il y a 41 personnes qui dorment à l'abri PC. Ce n'est pas la volonté de la Municipalité de ne pas héberger plus de monde dans cet abri. C'est en effet le canton et l'EVAM qui placent les gens

et qui les répartissent dans les communes. Cette année, il y a beaucoup moins de requérants qui sont arrivés en Suisse que, par exemple, l'année passée à la même époque. Elle a aussi beaucoup parlé de l'accueil de jour, qui est une institution qui est vraiment super pour les requérants, et qui permet d'accueillir beaucoup plus de monde car les requérants de Crans, de Begnins et de Coppet sont aussi pris en compte. Dans ce centre d'accueil de jour, il y a également un bureau pour les TUP (travaux d'utilité publique). Tout requérant qui désire travailler un petit peu peut toquer à la porte, peut voir s'il peut avoir un travail. Il y a plusieurs commissions, entre autre une commission qui a été mise en place par le Préfet. Cette commission, dont font partie le Préfet et plusieurs municipaux des villages participants, a pour but de trouver des travaux pour les requérants, de sensibiliser les communes à leur trouver des petits jobs qu'ils pourraient éventuellement faire. Ce n'est donc pas que la Municipalité ne fait rien du tout à ce niveau-là. Seulement, pour l'instant, il n'y a pas de terrain à disposition pour construire une structure. Elle a également parlé du projet "Un village, une famille", que la commune est tout à fait d'accord de faire. Des séances publiques pourraient par exemple être mise en place où ce projet serait expliqué à la population. D'ailleurs, à ce sujet, M. Gérald Cretegnny et elle-même ont été assisté à une conférence il y a deux semaines, où il a été parlé de cette association "Un village, une famille". Le président de cette association pourrait venir expliquer à la population comment cela se passe vraiment, et si quelqu'un veut prendre un requérant chez lui, c'est tout à fait possible. Après, il y a effectivement des requérants qui ont un appartement. Il est toujours difficile de trouver une régie qui est d'accord de louer un appartement. Il est vrai que l'EVAM cherche des appartements disponibles, mais ce n'est pas toujours évident d'en trouver. Elle pense que la Municipalité n'est vraiment pas contre le fait d'accueillir des requérants, c'est la réponse qu'elle peut donner aujourd'hui.

- M. Georges Grandjean : répond que la Commission est tout à fait d'accord avec la Municipalité pour ce qui est de construire une structure pour accueillir les requérants et qu'il est difficile de trouver le terrain adéquat. Il ajoute que ce n'est peut-être pas non plus la meilleure solution que de regrouper ce même genre de personnes et la même population dans un même bâtiment. Par contre, il aurait voulu lire dans le rapport une beaucoup plus grande détermination de la Municipalité pour ce qui est de sensibiliser les gens qui sont actifs, les organismes, les fondations, les régies ou les propriétaires privés pour accueillir des requérants, et ça il ne l'a pas lu. C'est vrai que Mme Jeannette Weber l'a expliqué, mais cela n'a pas été mis dans la réponse. Ensuite de cela, il est vrai que la commune a très peu de logement à disposition qu'elle gère réellement et, de ce côté-ci, il devrait être essayé d'y remédier en pensant à négocier cela avec les promoteurs ou les propriétaires lors des nouvelles possibilités de constructions.
- M. Guillaume Labouchère : aurait aussi bien aimé voulu lire dans le rapport sur le postulat et savoir, lorsqu'il est dit que tout le monde est unanime, pourquoi il est fait ce constat-là. Parce qu'apparemment le point essentiel n'a pas été abordé, savoir pourquoi est-ce qu'il est considéré que les abris PC ne sont pas humains, ou pas dignes à ce niveau-là. Cela aurait été intéressant, il s'agit aussi d'un accueil d'urgence. Il pense que La Municipalité a répondu dans ce sens-là et cela aurait été intéressant de lire ces points-là dans le rapport.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 30 oui, 14 non, 20 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Michel Girardet.

15. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Patrick Uebelhart demandant l'étude d'une jonction modeste, fonctionnelle et directe pour les piétons et les cyclistes entre le nord et le sud de la voie ferrée à proximité de Swissquote".

- La séance est fixée au lundi 17 octobre 2016 à 19h30. S'agissant d'une réponse de la Municipalité à un postulat, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Pierre-Alain Bringolf, GdG.

Membres : Jean-Philippe Genoud, GdG – Victor Braune, PLR – Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP – Emmanuelle Cosendai, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

16. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Moritz de Hadeln sur l'aménagement des trottoirs selon les normes SN 640 241 et SN 521 500.

- La séance est fixée au mardi 18 octobre 2016 à 20h00. S'agissant d'une réponse de la Municipalité à un postulat, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Rasul Mawjee, PLR

Membres : Evan Lock, GdG – Jean-Luc Nicolet, GdG – Moritz de Hadeln, PS-Les Verts-POP – Maurizio Di Felice, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

DIVERS

17. Divers et propositions individuelles.

- Mme Véronique Villaine : a une petite demande : il y a un très joli parking en-dessous de la salle communale qui a été construit il y a peu de temps. Par contre, quand les Conseiller(ère)s sortent du Conseil, il commence à faire nuit noire et c'est vraiment très mal éclairé. Elle voudrait savoir s'il serait-il possible d'installer un petite lampe avec détection de lumière ou quelque chose comme ça.
- M. Michael Rohrer : remercie Mme Véronique Villaine pour cette excellente remarque. Il en sera pris note et il sera vu ce que la commune peut faire pour y remédier, car effectivement l'éclairage est un peu déficient à cet endroit.
- M. Jean-Luc Nicolet : explique que, quand on quitte la salle communale et qu'on va en direction de Vy-Creuse, on a la surprise de rencontrer un nouveau carrefour, qui date déjà d'un certain temps, et qui a une particularité assez dangereuse, c'est-à-dire qu'il y a ce qu'il appellerait des chainons en béton qui délimitent la zone que les automobilistes doivent contourner, qui fait une pointe. Et concernant cette pointe, un ancien syndic de Gland y a laissé son pneu arrière droit. Quand il est allé le faire réparer, son garagiste lui a dit qu'il n'était pas le seul, qu'il y a beaucoup de monde qui oublie que l'avant de la voiture n'est pas forcément suivi exactement par l'arrière quand on tourne. Il se demande donc si quelque chose ne pourrait pas être mis en place pour éviter que d'autres automobilistes y laissent leurs pneus, voire leurs jantes.
- M. Michael Rohrer : explique qu'il s'agit d'un aménagement encore provisoire, donc qui est là pour pouvoir finir la validation de la zone 30. Il pense que l'aménagement définitif sera un peu plus arrondi. Il précise que ce n'est pas le seul endroit où il y a des coins, il y en a aussi sur la rue de la gare et, à un moment donné, il y a des petits réflecteurs qui sont là aussi pour les indiquer. Il faut également quand-même apprendre un peu les distances de sécurité.
- M. Rasul Mawjee : a une petite question : sur la route Suisse, il y a un arrêt de bus qui a été aménagé vers l'entrée des Résidences du Golf. Il voudrait savoir si le passage pour piétons sera bientôt aménagé, parce que des enfants traversent régulièrement le matin à cet endroit et, avec l'hiver, cela va être difficile.

- M. Michael Rohrer : répond que hélas non. Une demande avait été faite au voyer et que, d'après ce dernier, comme il s'agit d'une route cantonale à 80 km/h, il n'y a pas la possibilité d'y aménager un passage piétons.
- M. Patrick Wegmann : a une question pour la Municipalité : le marché de Gland à la gare a rencontré un succès et il aimerait bien savoir s'il n'y aurait pas une possibilité de prolonger celui-ci également en hiver. Plusieurs personnes proposaient, pourquoi pas et par exemple par rapport au postulat de M. Michel Girardet, également de faire ce marché sur le haut de Gland, à l'intérieur, comme ça il serait à couvert. C'est une idée qui est venue hier parmi plusieurs personnes.
- Mme Jeannette Weber : répond que, en parlant du marché, cela lui fait penser qu'elle a oublié de dire aux Conseiller(ère)s qu'effectivement ce mercredi avait eu lieu le dernier marché pour cet hiver. Le marché va revenir en avril de l'année prochaine, en espérant que celui-ci pourrait être un peu agrandi. Mais en ce qui concerne l'idée de peut-être le faire en hiver, il ne serait pas possible de le faire où il est placé actuellement parce qu'il fait quand-même froid, qu'il y aurait beaucoup moins de monde et que pour les gens qui sont sur les stands il fait aussi vraiment frisquet. Après, il est toujours possible d'essayer de réfléchir à quelque chose, mais cela serait plutôt difficile à mettre en place. Il est également difficile de déplacer le marché dans les hauts de Gland car les gens ont maintenant tous pris l'habitude d'aller au marché en sortant du train, ce qui leur permet d'y avoir accès tout de suite. En plus, on voit bien que le marché est là. S'il venait à être déplacé dans les hauts de Gland, comment à nouveau le faire savoir à la population jusqu'à ce que cela tourne ? Les marchands, s'il y a moins de monde, n'ont pas d'intérêt à venir.
- M. Guillaume Labouchère : veut juste rebondir sur un article de La Côte du 6 octobre dernier qui parlait justement des mégots à la pelle ramassés dans les rues de Nyon. Par rapport à sa dernière interpellation sur les eaux "claires", qui contiennent beaucoup de mégots, il voudrait savoir si la commission de littering pouvait éventuellement aussi prendre cela en compte pour l'avenir, avec une approche aussi orientée sur les mégots.
- Mme Béatrice Saxer Brown : a une question : elle ne sait pas qui s'occupe de cette problématique, mais elle trouverait intéressant qu'il y ait une fois une analyse qui soit faite sur l'argent qui vient des contribuables quant à la taxe concernant les chiens, en sachant que les propriétaires de chiens paient environ CHF 200.- par année pour chaque chien. Elle croit savoir qu'il y a environ 600 chiens à Gland et cela aurait été intéressant de savoir ce qui est fait réellement et concrètement, au niveau communal et au niveau cantonal, avec cette taxe par année.
- La Municipalité répondra à une prochaine occasion.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au jeudi 17 novembre 2016 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 20h55

Pour le Bureau du Conseil communal :

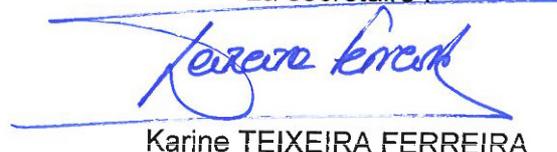
Le président :



Christian GANDER



La secrétaire :



Karine TEIXEIRA FERREIRA